



Reconnaissance de la pénibilité du métier d'infirmière libérale Et de son exercice spécifique

1. Deux leviers majeurs

- **La rémunération** - Il est anormal que les infirmières libérales aient subi pendant seize années 25,9 % d'inflation cumulée sans avoir, en contrepartie, aucune compensation financière. Tout au plus, quelques actes anecdotiques ont été valorisés lors de l'avenant 6 et de plus déployé sur 3 ans, ce qui reste largement insuffisant.

- **L'environnement et les conditions de travail** - La reconnaissance de la pénibilité est un enjeu crucial. Elle correspond à une réalité incontestable. La majorité des infirmières libérales ne parvient pas à tenir jusqu'au terme de leurs trimestres et de leur carrière professionnelle.

Il s'ensuit des arrêts de travail plus fréquents qui pénalisent fortement leurs cotisations à la CARPIMKO ainsi que leurs garanties, revues à la baisse.

Il faut exiger l'intégration des plus de 110 000 infirmières libérales dans le processus de médecine du travail déjà existant pour les infirmières salariées. Cela a déjà été mis en œuvre concernant les accidents du travail puisque leur couverture est prise en charge par la sécurité sociale depuis 2019.

Une telle mesure aurait plusieurs effets bénéfiques :

- Identifier et prévenir les troubles ostéo-tendineux ou le burn-out avant qu'ils ne conduisent à des arrêts longs ;
- Éviter que les IDEL continuent de travailler dans les mêmes conditions avec des pathologies coexistantes ;
- Tenir un registre permettant un suivi objectif et d'argumenter la pénibilité du métier.

Cela amène logiquement à amender et adapter, au terrain libéral, la notion d'obligation de continuité des soins inscrite dans le Code de la santé publique pour la profession d'infirmière.

Faisons un bref panorama de l'activité de l'infirmière actuellement .

Au vu des réalités de l'exercice qui se dégrade, notamment avec des départs massifs, les cabinets ferment et l'accès aux soins s'en trouve affecté. De plus, la violence touche de plus en plus fréquemment les professionnels de santé.

L'exercice, essentiellement féminin et solitaire au domicile, rend le quotidien dangereux et vulnérable.

L'attractivité du métier est violemment remise en cause.

Concernant l'obligation de continuité de soins

Lorsqu'il n'est plus possible de garantir la continuité des soins, il faut trouver des alternatives pour que les patients soient toujours pris en charge. Pour rappel, une infirmière ne peut interrompre une prise en charge sans avoir trouvé elle-même un remplaçant. Le poids de cette responsabilité est beaucoup trop lourd avec un effet dangereux.

Sur le terrain, elle hésitera à interrompre ses soins, même dans un contexte de risque ou de violence avérées.

Nous demandons donc l'intervention d'acteurs extérieurs pour la prise de décisions collégiales impliquant davantage de professionnels de santé .

Le référent violence dans les ordres infirmiers pourrait coordonner ces actions

Ainsi, les patients pourraient être répartis entre des services d'accès aux soins existants en structure ou une équipe d'urgence mobile dédiée.

2. Données et constats qui portent sur 1475 réponses d'infirmières et d'infirmiers libéraux (Sondage Onsil 2025)

Fatigue / épuisement : 91,39 % se déclarent particulièrement fatigués/épuisés (n = 1 475).

Usage d'aide au sommeil : 29,90 % déclarent prendre quelque chose pour les aider à dormir (n = 1 468).

Idee de reconversion : 49,69 % (731) ; 27,12 % (399) ; 5,78 % (85) ; 17,40 % (256).

Interprétation : très forte prévalence d'épuisement déclaré (plus de 90 %), près d'un tiers recourant à des aides au sommeil, et une proportion importante (environ 50 %) ayant sérieusement envisagé la reconversion.

3. Ce que disent la CARPIMKO et les politiques publiques

La CARPIMKO a récemment amélioré certaines règles (invalidité, dispositifs de transition/reconversion), ce qui traduit une prise en compte partielle des problématiques de santé/invalidité des libéraux. Toutefois, les mesures demeurent limitées, coûteuses ou difficiles d'accès.

De plus il y a parallèlement une augmentation des cotisations ainsi qu'une baisse de certaines garanties, qui sont à déplorer dues à la sinistralité croissante du métier.

Le gouvernement a fait de la santé mentale et de la prévention des priorités nationales (ex. « santé mentale : grande cause nationale 2025 »). Mais la déclinaison spécifique vers les soignants libéraux reste insuffisante.

Plusieurs enquêtes (URPS régionaux, Doctolib, SPS, études nationales) confirment l'ampleur de l'épuisement chez les soignants libéraux, avec des chiffres comparables au sondage Onsil. Les causes identifiées sont récurrentes : surcharge horaire, charge administrative, violences, isolement, manque de reconnaissance.

4. Parallèles et concordances

- 91 % d'IDEL déclarant un épuisement concordant avec les enquêtes récentes ;
- 30 % d'aides au sommeil : indicateur concret de stress chronique, cohérent avec la littérature sur le burn-out ;
- 50 % d'idées de reconversion : signal fort de désengagement professionnel ;
- L'écart entre priorités gouvernementales et réalité du terrain est flagrant.

5. Conséquences si rien n'évolue

- Départs massifs et perte de soins de proximité ;
- Augmentation des arrêts maladie et demandes d'invalidité ;
- Dégradation durable de la qualité de vie au travail ;
- Spirale d'appauvrissement du maillage territorial.

6. Revendications de l'Onsil

- Reconnaissance de la pénibilité avec critères spécifiques ;
- Intégration dans la médecine du travail ;
- Accès prioritaire à la prévention et à la santé mentale ;
- Réduction de la charge administrative ;
- Accompagnement à la reconversion sans perte de revenus ;
- Enquêtes nationales régulières sur la santé au travail des libéraux ;
- Adaptation de la continuité des soins avec décisions collégiales.

7. Conclusion

Les données Onsil montrent une crise tangible concernant les rares acteurs qui se déplacent encore à domicile auprès des plus fragiles. L'enjeu est d'autant plus important qu'une récente étude de la DRESS fait état d'une augmentation très importante de la dépendance en France dans un futur très proche : 2 millions 8 de seniors d'ici 2050 en perte d'autonomie contre 2 millions actuellement en 2025 :

(https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/700-000-seniors-en-perte-dautonomie-supplementaires-dici-2050&ved=2ahUKEwiatb2QlrqQAxXpK_sDHRSLHJgQFnoECB4QAQ&usq=AOvVaw3Jo496a9FH2kADDnMwC3Y).

L'équation va devenir impossible à résoudre avec une démocratie de population dépendante en forte augmentation et une démographie de soignants et notamment d'infirmière libérale en baisse constante.

Il devient urgent d'agir de façon efficace sur l'attractivité du métier avec deux leviers essentiels une valorisation digne du travail effectué et de meilleures conditions de travail

Ces constats rejoignent les études nationales et révèlent un décalage entre les annonces gouvernementales et la réalité du terrain.

Il est urgent que l'État, la CARPIMKO et les ARS déploient des mesures ciblées et concrètes pour protéger les infirmiers libéraux.

La prévention est une cause nationale et une priorité gouvernementale, elle doit s'appliquer aux soignants comme aux patients car leur destins sont étroitement liés.